

ANNEXE A – POLITIQUES ET PROCÉDURES

Les pratiques directrices suivantes doivent être lues conjointement avec les règlements généraux de la North American Six-Horse Hitch Classic Series (NASHHCS). Ces pratiques ne prévalent pas sur les règlements généraux, mais constituent des directives complémentaires visant à apporter clarté et orientation lors des concours et compétitions de la NASHHCS.

Toutes les éventualités ne peuvent pas être abordées dans le présent document. En cas de circonstances imprévues ou exceptionnelles, il incombe au conseil d'administration de la NASHHCS de trancher dans un esprit sportif fidèle aux intentions de ces règles. Toute modification apportée à ces politiques et procédures relève de la responsabilité du conseil d'administration et nécessite un vote à la majorité.

PARTIE 1 – ADHÉSION ET COTISATIONS

PARTIE 1.1 – Adhésion générale

- a. Une cotisation annuelle d'adhésion générale de cinquante dollars (50,00 \$) est requise pour devenir membre de la NASHHCS et participer à toute division de la NASHHCS.
- b. Toutes cotisations requises pour concourir dans une division de la NASHHCS s'ajoutent à la cotisation d'adhésion générale.
- c. L'année d'adhésion coïncide avec l'année d'accumulation des points de la NASHHCS, commençant le premier mardi suivant la fête du Travail et se poursuivant jusqu'à la fête du Travail de l'année NASHHCS en cours.
- d. Toute adhésion non acquittée au 1er janvier de l'année NASHHCS en cours sera considérée comme en retard. Des frais de retard équivalents à deux fois le montant de la cotisation en vigueur s'appliqueront à l'adhésion NASHHCS et à toute division dans laquelle le membre désire concourir. Des points de qualification ne seront attribués au membre qu'une fois sa cotisation et les éventuels frais de retard intégralement payés.
- e. L'adhésion à la NASHHCS donne au membre le droit de voter sur toute question soumise à la NASHHCS et de bénéficier des rabais sur la marchandise commanditée offerts aux membres.
- f. Aucun point ne sera attribué dans aucune division tant que la totalité des cotisations et/ou des frais de retard n'aura pas été payée.

PARTIE 1.2 – Adhésion par division

- a. Division Attelage à six chevaux (Six-Horse Hitch) : Une cotisation annuelle de cent dollars (100,00 \$), en sus de la cotisation d'adhésion générale, est obligatoire pour participer aux épreuves de la division Attelage à six chevaux de la NASHHCS. Ladite cotisation doit être payée avant de concourir dans toute épreuve d'attelage à six chevaux. Les membres de la division Attelage à six chevaux sont les seuls autorisés à proposer et à élire les juges d'attelage à six chevaux et de Classic Cart pour la finale de la Classic Series.
- b. Division Classic Cart : Une cotisation annuelle de cinquante dollars (50,00 \$), en sus de la cotisation d'adhésion générale, est requise pour concourir dans la division Classic Cart de la NASHHCS. Ladite cotisation doit être acquittée avant de concourir dans toute épreuve de Classic Cart.
- c. Division Modèle et allures classique (Classic Halter) : Une cotisation annuelle de cinquante dollars (50,00 \$), en sus de la cotisation d'adhésion générale, est requise pour accumuler des points dans toute épreuve de Classic Halter. Les non-membres peuvent concourir, mais aucun point ne leur sera accordé. Les membres de la division Classic Halter sont les seuls autorisés à proposer et à élire les juges de cette division pour la finale de la Classic Series.
- d. Division Monte classique (Classic Riding) : Une cotisation annuelle de cinquante dollars (50,00 \$), en sus de la cotisation d'adhésion générale, est requise pour accumuler des points dans toute épreuve de Classic

Riding. Les non-membres peuvent participer, mais aucun point ne leur sera accordé. Les membres de la division Classic Riding sont les seuls autorisés à proposer et à élire les juges de cette division pour la finale de la Classic Series.

- e. Division Monte classique jeunesse (Youth Classic Riding) : Une inscription unique à vie pour la catégorie jeunesse de cinquante dollars (50,00 \$) est exigée avant que tout point ne soit accordé au participant. Les non-membres peuvent concourir, mais aucun point ne leur sera attribué. Les points de la division Youth Classic Riding sont comptabilisés pour les participants de 18 ans et moins.
- f. Division Voiturette jeunesse (Youth Cart) : Une inscription unique à vie pour la catégorie jeunesse de cinquante dollars (50,00 \$) est exigée avant que tout point ne soit accordé au participant. Les non-membres peuvent concourir, mais aucun point ne leur sera accordé. Les points sont comptabilisés selon les tranches d'âge suivantes : Peewee (jusqu'à 8 ans), Juniors (9 à 14 ans) et Seniors (15 à 18 ans). L'âge est déterminé au 1er janvier de l'année de compétition.
- g. Frais d'inscription jeunesse : Des frais d'inscription jeunesse uniques de cinquante dollars (50,00 \$) permettent de concourir à la fois dans la division Youth Cart et dans la division Youth Classic Riding.

PARTIE 2 – ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS

PARTIE 2.1 – Attelage à six chevaux (Six-Horse Hitch)

- a. Qualification pour concourir :
 - 1. Vous devez être un membre en règle ayant payé sa cotisation pour l'année de points en cours pour participer à une épreuve d'attelage à six chevaux.
 - 2. Aucun point ne sera accordé avant le paiement intégral de l'adhésion.
- b. Exigences pour participer à la finale de la Classic Series :
 - 1. Être membre en règle et à jour de cotisation de la NASHHCS.
 - 2. Un seul (1) attelage par adhésion est autorisé à participer à la finale de la Classic Series.
 - 3. L'attelage doit se classer parmi les cinq (5) premiers de sa race au total des points pour l'année de compétition.
 - 4. Un attelage doit accepter ou refuser l'invitation à la finale de la Classic Series dans les 72 heures suivant un contact direct par le conseil d'administration. En cas de désistement d'un attelage qualifié, l'attelage de la même race ayant accumulé le plus de points par la suite sera invité, et ainsi de suite, dans le but d'atteindre quinze (15) attelages en compétition : cinq (5) pour chaque race (Belge, Percheron et Clydesdale/Shire).
 - 5. Si un attelage qualifié se désiste après acceptation et que le conseil d'administration détermine par vote majoritaire que ce désistement est sans motif valable, le conseil peut imposer une suspension maximale de deux (2) ans interdisant à l'attelage de participer à la finale de la NASHHCS et annulant ses avantages au sein de la NASHHCS.
 - 6. En cas d'égalité pour la qualification à la finale, un processus à trois niveaux est utilisé. Premièrement, les confrontations directes entre les attelages sont comparées. S'ils ne se sont pas affrontés directement, l'attelage ayant participé au plus petit nombre d'épreuves de qualification pour obtenir ses points l'emporte. Si l'égalité persiste, le conseil d'administration prendra la décision finale.
 - 7. Le propriétaire de l'attelage qualifié doit être propriétaire d'au moins quatre (4) des chevaux attelés pour la ou les épreuves de la finale de la Classic Series.

PARTIE 2.2 – Classic Cart

a. Qualifications pour concourir :

1. Vous devez être un membre en règle ayant payé sa cotisation pour l'année de points en cours afin de participer à une épreuve de Classic Cart.

b. Exigences pour participer aux finales régionales et à la finale de la Classic Series :

1. Être membre en règle et à jour de cotisation de la NASHHCS.
2. Figurer parmi les dix (10) premiers de votre région prédéfinie pour participer aux championnats régionaux de cart (Regional Cart Championships).
3. Figurer parmi les douze (12) premiers au total des points dans la division Classic Cart pour participer à la finale de la Classic Series.
4. La NASHHCS se réserve le droit de réduire le nombre de qualifiés admissibles à la finale selon le nombre de stalles disponibles sur le site d'accueil.
5. Un qualifié en Classic Cart doit accepter ou refuser l'invitation dans les 72 heures suivant un contact direct par le conseil d'administration. En cas de désistement, le concurrent suivant ayant obtenu le plus de points sera invité, et ainsi de suite, afin de réunir douze (12) qualifiés pour la finale.

PARTIE 2.3 – Modèle et allures classique (Classic Halter)

a. Qualifications pour concourir :

1. La participation à une épreuve de Classic Halter ne requiert pas d'adhésion préalable à cette division.
2. Tous les chevaux doivent être enregistrés et répertoriés auprès de la NASHHCS avant que des points ne soient accordés.
3. Les points comptant pour les récompenses de fin d'année et les qualifications à la finale ne seront accordés et comptabilisés que pour les membres de la division Classic Halter en règle et à jour de cotisation.

b. Exigences pour participer à la finale de la Classic Series :

1. Une finale de Classic Halter se déroulera sur un site sélectionné par le conseil d'administration de la NASHHCS, qui ne coïncide pas obligatoirement avec la finale générale.
2. Être membre en règle et à jour de cotisation de la NASHHCS et de la division Classic Halter.
3. Tous les chevaux qualifiés et leurs propriétaires doivent être enregistrés et en règle avec la division Classic Halter.
4. Les chevaux suivants seront invités à participer : pour les races Belge, Percheron et Clydesdale, un (1) étalon, trois (3) juments et un cinquième cheval ayant obtenu le plus de points, sans distinction de sexe. Pour les Shires, les trois (3) premiers ayant cumulé le plus de points, sans distinction de sexe.
5. En cas d'égalité entre deux (2) chevaux à la fin de la saison de compétition :

- Le premier critère de départage revient au cheval ayant obtenu les meilleurs classements dans la majorité des concours de Classic Halter où les deux chevaux ont concouru ensemble.
 - Le deuxième critère revient au cheval ayant accumulé le plus de points en ayant participé à un plus petit nombre de concours.
 - Si l'égalité persiste, le comité du Classic Halter décidera de l'invitation.
6. En cas de refus d'une invitation, celle-ci sera offerte au concurrent suivant ayant obtenu le plus de points pour chaque sexe, jusqu'à ce que les places soient pourvues ou que tous les membres aient été contactés pour chaque race.
 7. Un qualifié doit accepter ou refuser l'invitation dans les 72 heures suivant un contact direct par le conseil d'administration.

PARTIE 2.4 – Monte classique (Classic Riding) et Monte classique jeunesse (Youth Classic Riding)

a. Qualifications pour concourir :

1. La participation aux épreuves de Classic Riding d'un concours admissible n'exige pas d'adhésion à la division.
2. Les points pour les récompenses de fin d'année et la finale ne sont attribués qu'aux cavaliers détenant une adhésion générale et une adhésion Classic Riding à jour auprès de la NASHHCS.
3. Les membres de Classic Riding suivent les règles et catégories d'âge établies par le concours hôte. Toutefois, la Classic Series comptabilisera les points en fonction de l'âge réel du cavalier, indépendamment des catégories propres au concours hôte.

b. Exigences pour participer à la finale de la Classic Series :

1. La participation à la finale comprendra les cinq (5) meilleurs cumulards de points dans les catégories suivantes : 19 ans et plus classique Pas/Trot/Galop (English W/T/C), 19 ans et plus western Pas/Trot/Petit galop (Western W/T/L), 18 ans et moins classique Pas/Trot (English W/T) et 18 ans et moins western Pas/Trot (Western W/T).
2. Les disciplines Pas/Trot (W/T) classique et western pour les 19 ans et plus ne sont pas admissibles à la finale de la Classic Series.
3. Si un participant qualifié décline une invitation, le cavalier ayant cumulé le plus de points suivant dans la catégorie concernée sera invité.
4. Un membre en règle peut se qualifier pour la finale dans les deux disciplines si son adhésion le prévoit.

PARTIE 2.5 – Voiturette jeunesse (Youth Cart)

a. Qualifications pour concourir :

1. La participation aux épreuves n'exige pas d'adhésion préalable. Les points ne seront comptabilisés que pour les exposants ayant payé leur enregistrement à la division Youth Cart.

2. Les points seront suivis selon les catégories d'âge suivantes, sans égard aux groupes d'âge fixés par le concours hôte :
 - Peewee : 8 ans et moins
 - Junior : 9 à 14 ans
 - Senior : 15 à 18 ans
 3. L'âge d'un membre Youth Cart est déterminé au 1er janvier de l'année de compétition.
 4. Les membres atteignent la limite d'âge de la division Youth Cart à la fin de la saison de compétition au cours de laquelle ils ont 18 ans.
- b. Exigences pour participer à la finale de la Classic Series :
1. Les quatre (4) meilleurs Juniors et les quatre (4) meilleurs Seniors de chacune des régions de l'Ouest, du Centre et de l'Est sont admissibles à la finale de la Classic Series.
 2. La catégorie Peewee (8 ans et moins) n'est pas admissible à la finale.
 3. Si un participant admissible décline, le concurrent suivant ayant obtenu le plus de points au classement général (sans égard à la région) deviendra admissible, jusqu'à concurrence de 12 places.

PARTIE 3 – EXIGENCES POUR LES CONCOURS QUALIFICATIFS

PARTIE 3.1 – Inscription du concours

- a. Les concours doivent verser des frais d'inscription de deux cents dollars (200,00 \$) à la NASHHCS pour devenir un événement hôte de la Classic Series. Ces frais sont annuels et permettent au concours de proposer l'une quelconque ou toutes les divisions de la NASHHCS (Six-Horse Hitch, Classic Cart, Classic Halter, Classic Riding et/ou Youth Cart).
- b. Les frais d'enregistrement du concours sont non remboursables, sans exception.
- c. Les concours doivent être enregistrés avant les dates limites trimestrielles suivantes :
 1. Événements tenus entre le 1er décembre et le 28 février : enregistrement auprès de la NASHHCS au plus tard le 15 novembre précédant le concours.
 2. Événements tenus entre le 1er mars et le 31 mai : enregistrement auprès de la NASHHCS au plus tard le 15 février précédant le concours.
 3. Événements tenus entre le 1er juin et la fête du Travail : enregistrement auprès de la NASHHCS au plus tard le 15 mai précédant le concours.
 4. Événements tenus entre septembre (le premier mardi après la fête du Travail) et le 30 novembre : enregistrement auprès de la NASHHCS au plus tard le 15 août précédant le concours.
- d. Tout concours s'enregistrant après la date limite se verra imposer des frais de retard de deux cents dollars (200,00 \$) en sus des frais obligatoires. Aucun enregistrement ne sera accepté à moins de quatorze (14) jours du début de l'événement.
- e. Un concours dûment inscrit peut modifier la liste de ses épreuves jusqu'à quatorze (14) jours avant son ouverture.
- f. Les nouveaux concours affiliés à la NASHHCS sont tenus de respecter ces échéances.

- g. Tous les concours doivent déclarer les épreuves accordant des points ainsi que les bourses prévues au calendrier. Tout concours comportant une ou des épreuves NASHHCS ne satisfaisant pas à l'ensemble des critères susmentionnés peut être suspendu pour une période déterminée par le conseil d'administration.

PARTIE 3.2 – Exigences pour les concours d'attelage à six chevaux

- a. Tout attelage participant à une épreuve d'attelage à six chevaux doit être membre en règle et à jour de cotisation de la NASHHCS. Il appartient au concours de vérifier cette adhésion.
- b. Tout concours n'organisant qu'une seule (1) épreuve d'attelage à six chevaux est tenu de l'enregistrer et de verser une bourse minimale de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$). Cette épreuve unique ne peut pas être réservée à une race ou à un sexe particulier.
- c. Concours proposant plusieurs épreuves d'attelage à six chevaux :
 - 1. Toute épreuve réservée à une race (Belge, Percheron ou Clydesdale/Shire) ou à un sexe (juments ou hongres) doit être enregistrée et dotée d'une bourse minimale de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$).
 - 2. Une épreuve combinée (ouverte à toutes les races et à tous les sexes) doit être enregistrée et offrir une bourse minimale de cinq mille dollars (5 000,00 \$) par épreuve.
- d. La bourse minimale intégrale doit être versée, quel que soit le nombre d'attelages en lice.
- e. La totalité des attelages de l'épreuve doit être classée, du premier au dernier.
- f. Chaque membre participant doit au minimum être attelé à un chariot/wagon et les attelages doivent être en mouvement pour que l'épreuve rapporte des points.
- g. Un seul groupe de points sera attribué par épreuve d'attelage à six chevaux.
- h. Aucun point ne sera attribué sur la base d'un tirage au sort.
- i. À la clôture de l'événement, les organisateurs doivent soumettre les résultats en ligne via le site de la NASHHCS en mentionnant le classement de chaque attelage, son nom d'élevage ou son numéro de membre, ainsi que le montant de la bourse versée.
- j. Tout concours hôte ne respectant pas ces directives peut être suspendu pour une durée fixée par le conseil d'administration.
- k. Un concours d'attelage à six chevaux n'est pas tenu de proposer des classes de Classic Cart, Classic Halter, Classic Riding ou Youth Cart en parallèle.
- l. La division Attelage à six chevaux suit le même calendrier annuel de compétition que les autres divisions, qui prend fin à la fête du Travail.

PARTIE 3.3 – Exigences pour les concours de Classic Cart

- a. Tout concurrent d'une classe de Classic Cart doit être membre en règle de la NASHHCS. Il appartient aux concours d'en vérifier la validité.
- b. Un concours admissible n'est pas tenu de proposer les autres divisions en parallèle.
- c. L'épreuve doit être ouverte à toutes les races de chevaux de trait lourd (aucun trait léger) et à tous les sexes.
- d. Le concours doit garantir une bourse minimale totale de mille dollars (1 000,00 \$) pour la classe.

- e. Le concours doit accepter toutes les inscriptions de membres et classer l'épreuve dans son intégralité.
- f. Un seul ensemble de points sera accordé par épreuve.
- g. Les résultats détaillés avec le classement, les noms/numéros de membres et les montants attribués doivent être transmis en ligne via le site de la NASHHCS.
- h. La saison de compétition prend fin à la fête du Travail.

PARTIE 3.4 – Exigences pour les concours de modèle et allures (Classic Halter)

- a. Un concours de Classic Halter n'est pas tenu d'offrir les autres divisions en complément.
- b. Le concours doit accepter toutes les inscriptions des membres de Classic Halter, classer l'épreuve du premier au dernier et attribuer rang et points à chaque concurrent.
- c. Le participant doit présenter la preuve de son adhésion en règle au concours pour pouvoir cumuler des points.
- d. Un seul ensemble de points sera attribué par classe.
- e. Les organisateurs doivent transmettre les classements et la répartition des bourses en ligne sur le portail de la NASHHCS à l'issue de l'événement.
- f. Le concours doit proposer un minimum de dix (10) épreuves de modèle et allures par race soumise. Des épreuves de championnat doivent être tenues, mais les championnats et classes de groupe ne comptent pas dans le calcul des dix (10) épreuves requises.
- g. Un seul ensemble de points est alloué par épreuve ; le classement doit être établi au moins jusqu'à la 5e place.
- h. La saison s'achève à la fête du Travail.

PARTIE 3.5 – Exigences pour les concours de monte classique (Classic Riding)

- a. Les concours doivent accepter tous les cavaliers et classer chaque épreuve dans son intégralité avec rang et points.
- b. Pour marquer des points, les cavaliers doivent posséder une adhésion valide à la division Classic Riding.
- c. L'adhésion n'est pas requise pour simplement participer à l'épreuve.
- d. Aucune bourse minimale n'est imposée par la NASHHCS.
- e. Un seul ensemble de points sera attribué par épreuve.
- f. Les points sont rattachés au cavalier et non au cheval. Un même cheval peut servir dans les deux disciplines et les deux catégories d'âge.
- g. Épreuves offertes :
 - 1. 19 ans et plus classique Pas/Trot/Galop (W/T/C)
 - 2. 19 ans et plus western Pas/Trot/Petit galop (W/T/L)

3. 19 ans et plus classique Pas/Trot (W/T)
 4. 19 ans et plus western Pas/Trot (W/T)
 5. 18 ans et moins classique Pas/Trot (W/T)
 6. 18 ans et moins western Pas/Trot (W/T)
- h. Le port du casque est recommandé pour les 18 ans et moins. Les règlements du concours hôte quant au casque prévalent.
 - i. Les chevaux de race Belge, Clydesdale, Percheron, Shire et Trait pie (Spotted Draft) sont acceptés. Les chevaux croisés sont admis si le cavalier prouve que l'animal est issu à au moins 50 % d'une de ces races.
 - j. Le harnachement et la tenue doivent être conformes à la discipline pratiquée, à la discrétion finale des juges.
 - k. Les mors doivent respecter les règlements de l'événement et l'appréciation du juge.
 - l. Les brides sans mors sont tolérées dans la division 19 ans et plus.
 - m. Les brides sans mors peuvent être acceptées dans la division 18 ans et moins.
 - n. Pour les adultes (19 ans et plus), les allures requises incluent le pas, le trot et le galop/petit galop (lope/canter) selon la discipline (y compris lors de la finale).
 - o. Les épreuves Pas/Trot (W/T) pour adultes sont dispensées de galop.
 - p. Le toilettage et le tressage du cheval sont laissés au choix du cavalier.
 - q. L'organisation des autres divisions n'est pas requise pour accueillir des épreuves de Classic Riding.
 - r. La transmission des classements s'effectue en ligne via le portail de la NASHHCS.
 - s. Les bourses financières sont facultatives mais encouragées.
 - t. Le non-respect des règles peut entraîner la suspension du concours par le conseil d'administration.
 - u. La saison se termine à la fête du Travail.
 - v. La division Youth Classic Riding peut ou non inclure une épreuve à la finale, mais donnera lieu à une remise de prix de fin de saison.

PARTIE 3.6 – Exigences pour les concours de voiturette jeunesse (Youth Cart)

- a. Les concours de Youth Cart ne sont pas obligés d'intégrer d'autres divisions de la NASHHCS.
- b. Aucune bourse financière minimale n'est imposée.
- c. Un seul ensemble de points sera accordé par épreuve.
- d. Les jeunes exposants ne sont pas obligés d'être membres pour concourir, mais seuls les membres enregistrés accumulent des points.
- e. Les participants se conforment aux groupes d'âge établis par le concours (Senior : 15-18 ans ; Junior : 9-14 ans ; Peewee : 8 ans et moins).
- f. Les chevaux présentés doivent être des traits (Belges, Percherons, Clydesdales, Shires ou Traits pies).

- g. Le concours doit obligatoirement inscrire chaque catégorie de Youth Cart au moment de son enregistrement auprès de la NASHHCS.
- h. Le classement complet de l'épreuve doit être réalisé avec attribution des points correspondants.
- i. Les résultats doivent être téléversés en ligne sur le site de la NASHHCS.
- j. La saison prend fin à la fête du Travail.

PARTIE 4 – RÈGLEMENTS DES DIVISIONS DE LA CLASSIC SERIES

PARTIE 4.1 – Règlements de l'attelage à six chevaux

- a. Tous les exposants doivent être titulaires d'une adhésion Six-Horse Hitch avant de prendre part à l'épreuve.
- b. Un numéro de membre unique permet de cumuler des points pour un seul attelage à six chevaux.
- c. Tout attelage additionnel nécessite une adhésion générale et une adhésion Six-Horse Hitch supplémentaires.
- d. Toute dérogation requiert un numéro de membre distinct. Tout litige quant à la définition d'un attelage sera tranché par le conseil d'administration.
- e. Un seul ensemble de points sera alloué par attelage.
- f. Les points ne sont attribués que si les chevaux sont attelés à un chariot/wagon et en action pendant l'épreuve.
- g. Aucun point n'est délivré par tirage au sort.
- h. Les six (6) chevaux d'un même attelage doivent être de la même race.
- i. Les Traits pies (Spotted Drafts) voient leurs points comptabilisés dans la division Clydesdale/Shire.
- j. La période de cumul des points débute le lendemain de la fête du Travail et se termine le jour de la fête du Travail de l'année suivante.

PARTIE 4.2 – Règlements du Classic Cart

- a. Les exposants doivent posséder une adhésion à la division Classic Cart avant de concourir.
- b. Un numéro de membre donne droit d'accumuler des points pour une seule (1) voiturette.
- c. Une inscription supplémentaire requiert une adhésion générale et une adhésion divisionnaire additionnelles.
- d. La classe doit être classée dans son intégralité et verser un minimum de mille dollars (1 000,00 \$) de bourse.
- e. Les événements peuvent tenir plusieurs épreuves de Classic Cart.
- f. Les classes sont ouvertes à toutes les races de trait, tous les sexes et tous les meneurs/meneuses.
- g. Les expositions mondiales ou réservées à une seule race ne sont pas admissibles pour présenter une épreuve de Classic Cart.
- h. Le concours doit accepter toutes les inscriptions de membres et classer l'ensemble des participants.
- i. Un seul ensemble de points sera alloué par épreuve.

- j. La période de points s'étend du lendemain de la fête du Travail à la fête du Travail de l'année subséquente.

PARTIE 4.3 – Règlements du modèle et allures (Classic Halter)

- a. L'adhésion n'est pas requise pour simplement concourir dans ces classes.
- b. Pour marquer des points, l'exposant doit être membre en règle et les chevaux doivent être inscrits au programme.
- c. Les exposants engageant plusieurs races doivent posséder une adhésion distincte pour chaque race.
- d. Les chevaux détenus en partenariat sont admis si chaque copropriétaire ou l'entité commune est membre.
- e. Les chevaux doivent être préalablement enregistrés auprès de la NASHHCS (nom officiel, date de naissance, sexe et numéro d'enregistrement).
- f. Les classes sont ouvertes à tous les concurrents.
- g. Aucune bourse financière minimale n'est imposée.
- h. Le concours doit proposer dix (10) classes de modèle et allures par race enregistrée.
- i. Seules les classes de Clydesdales et de Shires peuvent être fusionnées ; aucun autre regroupement de races n'est permis.
- j. Les résultats sont répertoriés distinctement par race.
- k. Les dix (10) classes obligatoires excluent les classes de groupe (jument et poulain, paire assortie, progéniture de mère, etc.).
- l. Les classes doivent être jugées et classées au minimum jusqu'au 5e rang.
- m. L'annonce des classements est laissée au choix de l'organisation.
- n. Barème des points accordés par classe :
 - 1. Classe régulière :
 - 1re place = 10 points
 - 2e place = 8 points
 - 3e place = 6 points
 - 4e place = 4 points
 - 5e place = 2 points
 - 2. Classes de championnat :
 - Junior et Senior : Champion = 10 points supplémentaires ; Réserve = 5 points supplémentaires
 - Grand Champion et Réserve : Grand Champion = 15 points supplémentaires ; Réserve = 10 points supplémentaires
 - 3. Multiplicateur de points (selon le nombre total de chevaux présentés par race) :

- Niveau 1 (1 à 15 chevaux) : points multipliés par 1
 - Niveau 2 (16 à 40 chevaux) : points multipliés par 2
 - Niveau 3 (41 à 70 chevaux) : points multipliés par 3
 - Niveau 4 (71 à 100 chevaux) : points multipliés par 4
 - Niveau 5 (101 chevaux et plus) : points multipliés par 5
- o. L'organisation des autres divisions n'est pas requise.
 - p. Tout manquement aux critères peut entraîner une suspension décidée par le conseil d'administration.
 - q. L'année de points s'étend du lendemain de la fête du Travail à la fête du Travail de l'année suivante.

PARTIE 4.4 – Règlements de la monte classique (Classic Riding) et jeunesse (Youth Classic Riding)

- a. L'adhésion est obligatoire pour accumuler des points.
- b. Aucun montant de bourse minimale n'est imposé.
- c. Les points sont rattachés au cavalier et non à la monture. Le même cheval peut concourir dans les deux disciplines et catégories d'âge.
- d. Classes offertes :
 - 1. 19 ans et plus classique Pas/Trot/Galop (W/T/C)
 - 2. 19 ans et plus western Pas/Trot/Petit galop (W/T/L)
 - 3. 19 ans et plus classique Pas/Trot (W/T)
 - 4. 19 ans et plus western Pas/Trot (W/T)
 - 5. 18 ans et moins classique Pas/Trot (W/T)
 - 6. 18 ans et moins western Pas/Trot (W/T)
- e. Le port d'un casque protecteur est recommandé pour les 18 ans et moins (le règlement local prévaut).
- f. Un seul ensemble de points par épreuve.
- g. Belges, Clydesdales, Percherons, Shires et Traits pies admis (croisements permis si minimum 50 % de ces races).
- h. Tenue et équipement adaptés à la discipline sous l'appréciation du juge.
- i. Choix des mors soumis aux directives du concours et du juge.
- j. Brides sans mors autorisées pour les 19 ans et plus.
- k. Brides sans mors permises pour les 18 ans et moins sous réserve des organisateurs.
- l. Exigences d'allures :
 - 1. Le galop (canter) est obligatoire dans la classe 19 ans et plus classique W/T/C.

2. Le petit galop (lope) est obligatoire dans la classe 19 ans et plus western W/T/L.
 3. Le galop n'est pas demandé dans les classes adultes Pas/Trot (W/T).
- m. Le galop/petit galop est obligatoire lors de la finale pour les 19 ans et plus.
 - n. Toilettage à la convenance du cavalier.
 - o. Classement complet de tous les participants avec attribution des points.
 - p. Aucune obligation d'offrir d'autres divisions lors de l'événement.
 - q. Transmission des résultats par le portail NASHHCS.
 - r. Mentions détaillées du nom/numéro d'élevage ou d'adhésion de chaque cavalier.
 - s. Bourses financières optionnelles.
 - t. Risque de suspension en cas de non-conformité.
 - u. Clôture de la saison à la fête du Travail.
 - v. Présentation possible d'une remise de prix de fin d'année pour la jeunesse, avec ou sans tenue d'une finale sur piste.

PARTIE 4.5 – Règlements de la voiturette jeunesse (Youth Cart)

- a. Aucune bourse financière minimale exigée.
- b. L'adhésion préalable n'est pas requise pour concourir, mais obligatoire pour accumuler des points.
- c. Possibilité de présenter cette division de manière autonome.
- d. Un seul ensemble de points par épreuve.
- e. Respect des tranches d'âge du concours (Senior, Junior, Peewee).
- f. Réservé exclusivement aux chevaux de trait (Clydesdales, Shires, Belges ou Percherons).
- g. Inscription obligatoire de toutes les sous-catégories lors de l'enregistrement de l'événement pour la prise en compte des points.
- h. Classement intégral des concurrents avec attribution de rang et de points.
- i. Soumission obligatoire des résultats complets en ligne.
- j. Clôture de la saison à la fête du Travail.

Les personnes soussignées, dûment mandatées, ont apposé leur signature et leur sceau :

Doyle Dingman, Président

Scott Seymour, Vice-président

Bradley Glover, Secrétaire

Colleen Coleman, Trésorière

Ray Houston, Administrateur